

## **Inscriptions Juillet – Août 2021**

Voici les dates pour les inscriptions pour l'année prochaine (2021 – 2022) :

### **En juillet :**

Le 1<sup>er</sup> juillet 2021 : De 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Le 2 juillet 2021 : De 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Le 5 juillet 2021 : De 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Le 6 juillet 2021 : De 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Le 7 juillet 2021 : De 9h00 à 12h00

### **En août :**

Le 25 août 2021 : De 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Le 26 août 2021 : De 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Le 27 août 2021 : De 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Le 30 août 2021 : De 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Le 31 août 2021 : De 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

### **Les inscriptions se feront sans rendez-vous**

Il sera demandé que l'enfant mineur soit accompagné que d'un seul adulte responsable lors de l'inscription.

En outre, depuis le lundi 4 mai 2020, toute personne, membre du personnel, élève, parents ou visiteur se présentant à l'Institut sera tenu de porter un masque et de respecter la distance sociale demandée.

### **Les documents suivants vous seront demandés :**

- La carte d'identité de l'enfant ;
- La carte d'identité de l'adulte responsable ;
- Le dernier bulletin ;
- 2 photos de l'élève (demandées que si l'élève n'a pas de carte d'identité ou de titre de séjour **muni d'une puce électronique**).

Pour une **inscription au premier degré**, si votre enfant change d'école au sein du premier degré (1C -si l'enfant était en 1D l'année passée, 2C, 2S, 2D) il faut **obligatoirement venir avec l'Annexe A1** de demande de changement d'établissement au premier degré complétée et signée par l'ancienne école